



Proprio sur la facture EDF

Par silvia2525

Bonjour,

Une de mes amies étrangère a des problèmes avec son propriétaire, elle a découvert qu'elle n'avait pas de facture EDF à son nom, elle figure sur la facture EDF de son propriétaire. Je suis allée sur le compte EDF du proprio et le nom de mon amie est sur le contrat qui concerne la maison secondaire de son propriétaire et l'appartement dont mon amie est locataire. Si elle veut payer la facture elle doit faire appel à lui, elle a d'ailleurs effectué un changement avec mon aide et il l'a mal pris.

À mon avis ce n'est pas normal qu'elle n'ait pas de contract à son nom mais comme je n'y connais pas grand chose je sollicite votre aide.

Je vous remercie.

Par isernon

bonjour,

votre amie peut demander directement à son fournisseur d'électricité d'ouvrir un contrat de fourniture l'électricité à son nom et résilier le contra textant.

si c'est un logement vide, le propriétaire n'a pas le droit de revendre l'électricité à son locataire.

le locataire doit conserver le droit de choisir son fournisseur.

salutations

Par silvia2525

Bonjour,

Je me permets d'insister, donc, en aucun cas elle ne devrait recevoir une facture EDF pour sa consommation à son nom et au nom du propriétaire, c'est ce que je vois en regardant la facture.

Sa consommation et leurs noms à tous les deux.

C'est bien sa consommation il n'y a pas d'arnaque.

Merci.

Par silvia2525

J'ai omis de vous dire que c'était un appartement meublé, cela a p-e son importance.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si je comprends bien le propriétaire a ouvert ce contrat à leurs 2 noms : M.P et Mlle A ?

Pourquoi parlez vous de résidence secondaire ?

Le logement loué par votre amie est une partie de cette résidence ? Elle n'a pas de compteur pour son logement seul ?

Et dans l'autre discussion elle envisageait de quitter cette location : qu'en est-il ?

Si elle part sous peu, il est un peu tard pour s'occuper de cet abonnement d'électricité...

Si elle reste, elle peut résilier ce contrat et choisir son fournisseur : sur la facture elle voit le numéro de PDL à

communiquer au fournisseur.

Elle peut choisir son nouveau fournisseur avec ce site du médiateur de l'énergie :

[url=https://comparateur-offres.energie-info.fr/compte/profil?profil=particulier]https://comparateur-offres.energie-info.fr/compte/profil?profil=particulier[/url]

Merci de donner les précisions pour que la réponse soit vraiment adaptée à la situation de votre amie.

Elle peut aussi se renseigner auprès de l'ADIL (mais on vous l'a déjà dit : l'a-t-elle fait ?)

Par silvia2525

Oui elle part en effet.

En fait c'est le contrat du propriétaire, il a simplement ajouté le nom de mon amie. En regardant j'ai noté qu'il avait aussi une maison secondaire, quand je télécharge la facture le nom de mon amie y figure là encore avec le nom du propriétaire. Après elle ne paye pas la facture de la résidence secondaire.

En fait nous cherchons à lui donner des informations qui pourraient le calmer car il est fort désagréable, très mécontent de n'avoir eu qu'un mois de préavis alors que c'est stipulé dans le contrat; un contrat qui est plein d'erreurs a dit une avocate de la mairie?

Si elle lui dit « vous figurez sur ma facture EDF et vous n'en avez pas le droit, j'aurais du pouvoir bénéficier de mon contrat perso » nous aimerions savoir si c'est préjudiciable, pour lui montrer que ses agissements son illégaux et qu'elle pourrait se retourner contre lui s'il ne coopère pas.

L'ADIL était un très bon conseil mais elle ne l'a pas fait, je vais p-e téléphoner pour elle.

Il a laissé tomber la taxe d'habitation qu'il voulait absolument qu'elle paie , j'étais présente et il n'a pas osé la sortir alors qu'il était venu expressément pour ça . On comprend aujourd'hui quelle n'a pas à la payer car c'est sa résidence principale. Ce type n'est pas net.

Par yapasdequoi

Le fait qu'elle soit co-titulaire du contrat n'est pas illégal en soi. Il est clair que ce bailleur est un "malin".

Il est important de relever le compteur sur l'état des lieux de sortie afin d'éviter toute facturation abusive au delà.

Puisqu'elle part, elle peut résilier le contrat (puisque'elle en est titulaire hahaha !) et surtout protester auprès du fournisseur qui a ajouté son nom sans aucune signature de contrat de sa part... Mais comme dit plus haut, c'est un peu tard pour s'en occuper.

Vous ne dites pas comment vous avez eu accès à l'espace personnel du bailleur sur le site du fournisseur ? C'est légal ça ?

Par silvia2525

:D oui oui c'est légal puisqu'elle est co-titulaire comme vous dites, j'ai téléphoné à EDF pour leur expliquer qu'elle souhaitait avoir son propre contrat, ils lui ont créé un accès et oh surprise quand j'au voulu vérifier il y avait les infos de ce type. Nous avons décidé de ne pas résilier mais d'enlever son nom et rib le jour de son départ. Le proprio était furieux qu'elle ait eu accès. Elle n'a jamais vu aucun compteur, je ne l'ai pas trouvé, il faut demander à l'imposteur là encore. J'ai déjà été locataire et mon bailleur n'a jamais figuré sur ma facture EDF, he is a control freak.

Je comprends que l'erreur vient davantage d'EDF que de ce type comme vous dites encore que?

Il semblerait qu'elle ait un statut d'épouse ou concubine sur le contrat EDF, je m'en suis rendue compte en voulant enlever son nom, elle

devenait alors divorcée ou veuve, allez comprendre?.

Tout ça pour parce qu'elle est étrangère, qui aurait toléré ça franchement ?

Merci de votre aide.

Par yapasdequoi

Le bailleur exploite une faille du système en prétendant que votre amie serait sa concubine pour ce contrat d'électricité.

Les réponses déjà données restent valides. Il faut insister pour avoir le relevé des compteurs (électricité mais aussi eau) lors de l'état des lieux de sortie.

Au besoin, elle réclame un état des lieux par huissier. C'est des frais additionnels, mais une protection face à d'autres abus éventuels.

Par silvia2525

Entendu, je vais le lui dire, cela m'épuise :/ mais certainement moins qu'elle.
Merci encore :)